

# CARNET DU JOUR

[Reproduction interdite]

## Chambéry ■ Anniversaire Jacques Vidal a fêté ses cent ans



Samedi 4 avril, entouré de sa famille, Jacques Vidal a fêté son 100<sup>e</sup> anniversaire. Photo famille Vidal

**Saint-Genix-les-Villages, Saint-Paul-sur-Yenne**  
Pierre Trivaille, son époux ; ses enfants et leurs conjoints ; ses petits-enfants ont la tristesse de vous faire part du décès de  
**Madame Renée TRIVALLE**  
née COTTAREL  
d'âge de 81 ans.  
Condoléances sur registre au centre funéraire de Saint-Genix. La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Loistieux, ce jeudi 9 avril, bénédiction à partir de 14 heures, suivie de l'inhumation au cimetière. La famille remercie l'ADMIR de Saint-Genix pour sa gentillesse et son dévouement.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

996112365

PF Maison BOUSQUET

**Chambéry, Voglans**  
Christophe, Laurent et Thibaut, ses fils et sa belle-fille ; Odile, sa sœur ; ainsi que toute sa famille et ses amis ont la tristesse de vous faire part du décès de  
**Madame Marie-France VIGNOUD**  
née GUILLOU

survenu le samedi 4 avril 2026. Un geste d'adieu aura lieu le mardi 14 avril 2026, au centre funéraire de Chambéry, à 8h45.

Elle rejoint  
**Jacques**  
son époux.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Pompes Funèbres Publiques  
Chambéry - 04 79 60 50 70

996112369

SAV93 - VI

## AVIS Enquêtes publiques

### COMMUNE de PRALOGNAN-LA-VANOISE

#### Avis d'enquête publique déclaration de projet important mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°A-2026-020 du 30 mars 2026, la Mairie a décidé de procéder à une enquête publique du 28 avril 2026 au 29 mai 2026 inclus, soit 52 jours sur la déclaration de projet important mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de PRALOGNAN-LA-VANOISE pour l'aménagement de l'ilot du Dorron.

Au terme de l'acte d'enquête, la Commune pourra apporter des modifications aux documents du PLU soumis à enquête pour tenir compte des observations du public, des conclusions du Commissaire enquêteur et des remarques des personnes publiques associées en vue de l'approbation du PLU définitif par le Conseil municipal.

Monsieur Denis BLAISE, Directeur de banque retraité, nommé Commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Grenoble n°E25000292/38 du 24 septembre 2025, recevra le public en mairie (306 Avenue de Chasserafort 73710 PRALOGNAN-LA-VANOISE) les 28 avril de 9h à 12h, 06 mai de 15h à 19h, 18 mai de 9h à 12h et 29 mai de 15h à 18h.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront consultables pendant la durée de l'enquête sur le site de la mairie (<https://mairiepralognan.fr/urbanisme/>) sur le site dédié (<https://www.registre-dematerialise.fr/7262>) et à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture au public, soit :

- Lundi et mercredi de 9h à 12h et de 15h à 18h (sauf le 06/05/2026, où la mairie restera ouverte jusqu'à 19h00)

- Mardi de 9h à 12h

- Jeudi de 15h à 17h

- Vendredi : 9h à 12h et de 15h à 17h  
Le dossier pourra également être consulté en version informatique sur un ordinateur mis à la disposition du public en mairie à ces mêmes horaires.

Le dossier de PLU comprend une étude environnementale insérée au rapport de présentation et a fait l'objet d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) Auvergne-Rhône-Alpes.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le Commissaire enquêteur, sera tenu à l'accueil de la mairie afin de consigner les observations éventuelles. Le public pourra également les adresser au Commissaire Enquêteur par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Pralognan-La-Vanoise - Monsieur Le commissaire enquêteur - 306 Avenue de Chasserafort - 73710 Pralognan-La-Vanoise

ou par voie dématérialisée à l'adresse électronique suivante :

enquete-publique-7262@registre-dematerialise.fr

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé sur lequel le public peut consigner ses observations est ouvert à l'adresse Internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7262> (accessible également depuis le site Internet de la commune <https://mairiepralognan.fr/urbanisme/>).

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire enquêteur qui transmettra l'ensemble de ses conclusions à la Mairie dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions sera transmise à la Préfète de Savoie et à la Présidente du Tribunal administratif de Grenoble.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et en préfecture de Savoie pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également consultables sur le site Internet de la Mairie et le site dédié.

4936868600

## VIES DES SOCIÉTÉS

### Cessation de garantie

#### S.A.R.L. CREALPIMO

Par suite de la dissolution de  
S.A.R.L. CREALPIMO  
FORUM AFFAIRES  
Savoie Technoac, 18 Allée du Lac St-André  
73370 LE BOURGET DU LAC  
SIREN : 500357397  
la garantie qui lui a été accordée par la SOCIÉTÉ DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIÈRES ET FINANCIÈRES "SO.CAF.", 26 Avenue de Suffren, PARIS 15<sup>ème</sup>, pour les opérations de :  
GESTION IMMOBILIÈRE  
SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ  
TRANSACTIONS SUR IMMOBILIES ET FONDS DE COMMERCE  
- NON DETENTION DE FONDS  
visées par la loi du 2 Janvier 1970, cessera TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.  
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CAF. dans les trois mois de cette insertion sous la référence VG / SP / 34 836

500054100